

MARCEL NOPPENY

FRANCE - LUXEMBOURG

Communauté d'origine - Relations entre les maisons souveraines - Faits historiques - Le phénomène linguistique - Le phénomène sentimental

Etude écrite à l'occasion de la visite officielle à Luxembourg de Monsieur le Président de la République Française les 20, 21 et 22 juin 1957

Extrait du Bulletin de Documentation du Service Information et Presse, N° de Juin 1957

LUXEMBOURG
1957

FRANCE-LUXEMBOURG

Communauté d'origine - Relations entre les maisons souveraines - Faits historiques - Le phénomène linguistique - Le phénomène sentimental

SITUÉ en deçà du Rhin, barrière plus apparente qu'efficace, le pays qui constituera plus tard le Luxembourg, suivra les destinées d'une Lotharingie que les aboutissants belgiques et helvétiques prolongent et complètent. Avec elle et par elle, il sera, dès son existence politique, entre la France et l'Allemagne une pomme de discorde, un enjeu, un lien.

Dès avant l'ère chrétienne, les incursions barbares envahissent cette terre, primitivement ligure, puis celtique. Déjà le pays des Trévires, dont elle fait partie, est en cours de germanisation, quand César l'aborde. Rome paraît, qui le latinise, le civilise, fait de lui l'avant-garde de son empire contre la ruée germanique.

Deux siècles suffisent pour marquer le territoire d'entre Meuse et Moselle d'une indélébile empreinte latine. Puis, les invasions reprennent. Pendant quatre siècles, le futur Luxembourg est livré aux hordes qui dévastent les Gaules, refoulent ou anéantissent la civilisation mosellane, chantée par Ausone. Envahi par les Francs comme toute la France occidentale, le pays qui deviendra plus tard la part de Lothaire, particulièrement la contrée entre Metz et Trèves, conserve un cachet gallo-romain. En 560, il fait partie du royaume d'Austrasie et ne cessera plus dès lors de participer, d'une façon indirecte mais constante, à la lente formation de la France politique.

L'Eglise, en christianisant la rive gauche du Rhin, en y installant ses communautés religieuses, en favorisant les seigneurs, propriétaires du sol, greffe une civilisation nouvelle sur le tronc de l'ancienne. Un échange s'établit: si l'Aquitaine, par saint Ouen, par saint Remacle, commence d'évangéliser le futur Luxembourg, celui-ci, en revanche, voit l'un des siens, saint Cunibert, né à Remich, devenir précepteur du fils du «bon roi Dagobert» et co-régent, avec Pépin de Landen, ancêtre des Carolingiens, du royaume d'Austrasie. Le régime monacal et féodal, instauré par les Francs romanisés, trouve l'appui

intéressé de la dynastie nouvelle : Charlemagne distribue des terres. Pays de forêts et de moyenne altitude, Luxembourg devient territoire de chasse impérial.

Déjà se dessine la ligne de partage des langues romane et germanique qui traversera du Nord au Sud le Luxembourg avant même qu'il existât. En ce lieu imprécis, aux contours changeants, à l'humanité hésitante, où s'amenuise déjà l'élan germanique des barbares et commence la résistance de l'élément gallo-romain, le duel des langues est inévitable, que souligne en 843 le traité de Verdun, que confirme, en 870, celui de Mersen. En quittant en 928 le parti de Charles-le-Simple, roi de France, et en mettant son pays sous la protection de Henri 1^{er}, roi d'Allemagne et fondateur de l'Empire germanique, Giselbert, duc de Lotharingie, crée l'antagonisme franco-allemand, que perpétueront les siècles. Trente ans après, l'empereur Othon, en partageant l'ancien royaume de Lothaire en Lorraine et en Lothier, coupe en deux le futur Luxembourg de l'Est à l'Ouest. C'est à cette époque que Sigefroid, comte d'Ardenne, arrière-petit-fils, par sa mère, de Louis-le-Bègue, roi de France, fonde, au lieu dit « Lucilinburhut », sur les ruines d'un ancien château fort gallo-romain, dont la situation « imprenable » devait frapper le seigneur féodal, la future forteresse de Luxembourg. Dès lors, des liens de famille se nouent et s'enchevêtrent entre la France et le Luxembourg et jetteront sur ce nom un éclat incomparable. Admirable destinée que celle de cette maison qui, si elle donna à l'empire d'Allemagne des empereurs singulièrement francophiles, procura à la France des alliés fidèles, des princes, des ducs, des reines, des évêques, des saints, des connétables, des maréchaux et plusieurs d'entre ses plus grands capitaines. De Sigefroid de Luxembourg, de ses frères, de ses neveux, de ses successeurs, tirent leur origine ces familles, inséparables de la gloire française, qui ont nom : Luxembourg-Ligny, Luxembourg-Saint-Pol, Luxembourg-Brienne, Luxembourg-Martignes, Luxembourg-Penthièvre, que descendent les ducs de Piney-Luxembourg, les princes de Tingry-Luxembourg, d'où l'épouse d'un Montmorency-Bouteville qui adoptera le nom de sa femme. Fille de Pierre de Luxembourg, deuxième de nom, Marie de Luxembourg épousera, en 1487, François de Bourbon, comte de Vendôme, bis-aïeul du roi Henri IV, de qui un descendant en ligne directe, le prince Félix de Bourbon-Parme, deviendra, en 1919, l'époux de la grande-duchesse de Luxembourg, assurant ainsi le trône grand-ducal à un arrière-petit-fils de Louis XIV.

Remontons à Sigefroid : voici un de ses frères encore, Adalbéron, évêque de Metz, sous l'épiscopat duquel on prêchera pour la première fois en langue romane ; voici une de ses sœurs, Judith, qui épouse Adalbert, comte de Metz, margrave de Lorraine ; voici encore un de ses frères, Gosselin, de qui descendra Godefroid de Bouillon, et dont un fils, évêque de Reims, sera uni par des liens d'amitié à Gerbert d'Aurillac, pape (français) sous le nom de Silvestre II. Un des successeurs de Sigefroid, Conrad 1^{er}, épousera, vers 1080, une princesse française, Clémence de Poitiers. Lui et ses frères, l'un évêque de Toul, l'autre évêque de Metz, un troisième fondateur de Saint-Vanne, ainsi que son neveu et successeur Guillaume, comte honoraire de Verdun et de Stenay, se croisent en même temps que les seigneurs français.

Vers 1130, le comté, tombé en quenouille avec la comtesse Ermesinde 1^{re}, passe à la maison française de Namur et s'augmente des terres de Durbuy et de Laroche, que lui

apporte le fils d'Ermesinde I^{re}, Henri IV, dit l'Aveugle. Celui-ci accentue encore les rapports du Luxembourg avec la France. Sous sa fille Ermesinde II, qui passa en France ses années d'enfance et qui continuera la politique de son père, la loi française, dite de Beaumont, devient la charte d'affranchissement des villes luxembourgeoises (1182). Les seigneurs luxembourgeois, notamment le comte Henri V, dit le Blondel, prennent part aux croisades de Saint-Louis en Egypte et en Tunisie. Par son mariage avec une princesse de Bar, le Blondel renforce les liens avec les Ligny-Luxembourg.

Certes, pendant 470 années, le comté de Luxembourg, composé de domaines seigneuriaux et fait d'enclaves et de lacunes, répandues sur quelque 10.000 kilomètres carrés, est à considérer comme terre d'Empire; mais les liens qui l'unissent à cette fiction politique sont à un tel point relâchés, qu'on peut les regarder comme inexistantes. En revanche, socialement et intellectuellement, tant dans la partie dialectale que dans sa partie romane, il écarte l'influence allemande et ne cesse de se franciser. Au point que le français, remplaçant le latin, devient pour tout le pays langage officiel et administratif et que l'allemand tend à être entièrement négligé. Henri VI, fils du Blondel, épouse Béatrice d'Avesnes, princesse française. Leur fils Henri VII, né à Valenciennes, élevé à la Cour de France, ne connaissant d'autre langue que le latin et le français, est élu empereur d'Allemagne, instaurant ainsi la maison impériale de Luxembourg, qui en comptera quatre, et qui sera la seule, des cinq dynasties qui occupèrent le trône allemand, à vivre en paix avec la France. C'est Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux et pape français, qui fait accéder la maison de Luxembourg au trône impérial. Les relations entre la Cour de France et celle de Luxembourg s'intensifient, tournent à l'intimité. Les princes luxembourgeois sont les seuls princes étrangers à assister régulièrement, tant aux mariages de la famille royale de la France, qu'au sacre, à Reims, de ses rois. « Henri VII, dit le grand Larousse, fut le fidèle allié de Philippe-le-Bel, qu'il secourut contre Edouard I^{er}, roi d'Angleterre. » Son fils Jean, dit l'Aveugle, comte de Luxembourg (où il est né) et roi de Bohême, du fait de son premier mariage avec l'héritière de ce royaume, fut élevé, comme son père l'avait été et comme devaient l'être ses fils, à la Cour de France. « Il prit à son tour, contre le roi d'Angleterre, le parti de Philippe de Valois, conduisit à celui-ci de puissants renforts » et mourut pour la France à Crécy, avec la fleur de la chevalerie luxembourgeoise. Mort glorieuse dont Froissard nous a laissé une page anthologique. Le fils aîné de Jean, Charles, élevé en France comme nous venons de voir, plus tard empereur d'Allemagne, fut blessé à la même bataille. Une sœur de Jean l'Aveugle, fille par conséquent de Henri VII, avait épousé le dauphin de France, le futur roi Charles-le-Bel. Elle mourut avant le couronnement. Jean lui-même épousa en deuxième noces une nièce de Philippe-le-Bel, Béatrice de Bourbon. Il eut d'elle un fils, Venceslas, premier duc de Luxembourg. La demi-sœur de celui-ci, Bonne de Luxembourg, fille du premier lit de Jean l'Aveugle, épousa Jean-le-Bon, roi de France, et devint mère du roi Charles-le-Sage. Celui-ci devait, en 1358, recevoir à Paris, avec une pompe inusitée, dont les chroniqueurs de l'époque, abondamment, parlèrent, son oncle Charles IV, empereur, accompagné de son fils Venceslas, roi des Romains, plus tard empereur à son tour, et qui devait vingt ans plus tard, assister à Reims au sacre de son cousin Charles VI, et s'y révéler grand amateur de vin de champagne.

Familiales et politiques, voire sociales, les relations entre la France et le Luxembourg s'affirmèrent, dès l'origine, intellectuelles et « culturelles » comme il est de mode de s'exprimer actuellement. Nous rencontrons le Luxembourg dans les chansons de la geste lorraine. Jacques de Longuyon, ville alors luxembourgeoise, collabora à la geste d'Alexandre par « Les vœux du Paon, ou le roman de Cassus ». Jean d'Ivoix, autre ville alors luxembourgeoise, actuellement Carignan, tenait à Bruxelles la cour poétique du comte-duc de Luxembourg, Venceslas, fils de Jean l'Aveugle et de Béatrice de Bourbon, qui, poète de langue française, « était un lettré, dit le Grand Larousse, et avait conçu le plan d'un roman célèbre par la collaboration de Froissard: "Méliador" ou le "Chevalier au soleil d'or", que ce même Froissard écrivit en grande partie sous sa dictée ». Vers la même époque, Pierre de Luxembourg-Ligny, petit-cousin de Venceslas, chanoine de Paris à 10 ans, béatifié à 18, était l'auteur d'opuscules, tantôt latins, tantôt français et fut le premier de nos philosophes.

Mais Venceslas I^{er}, le poète, étant mort sans postérité, le duché fit retour à son aîné Charles, puis passa au fils de celui-ci, Venceslas II, puis à Sigismond, son frère, qui devait également devenir empereur.

C'est alors que commença un jeu compliqué d'héritages, de donations, d'engagères, d'hypothèques, de ventes à réméré, etc. que se mirent à jouer les maisons régnantes de Bohême, d'Allemagne, de Saxe, de France, de Bourgogne et de Luxembourg: jeu dont le duché était l'enjeu et devint la victime. Cet incroyable imbroglio se termina par la prise de Luxembourg par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, descendant à la fois de Saint-Louis et de Jean l'Aveugle, et par la radiation pure et simple du duché de Luxembourg de la liste des Etats indépendants. Pendant près d'un demi-millénaire, le Luxembourg, sous une apparence d'autonomie, fera l'apprentissage de la supranationalité européenne future, en passant à la Bourgogne, de là aux Pays-Bas espagnols, puis à la France, puis de nouveau à l'Espagne, puis aux Pays-Bas autrichiens, puis de nouveau à la France, puis à la Hollande, puis à la Belgique, puis, ou plutôt simultanément, à la Confédération germanique, puis, assez vaguement, à soi-même, pour n'arriver, à l'être entièrement (avant de passer à l'Europe future) que depuis peu d'années. .:

Toutefois, sous les princes de la maison de Bourgogne (qui étaient Valois), la langue française, langue populaire des trois quarts du pays, élimine presque entièrement l'allemand comme langue administrative du dernier quart. Bruxelles, capitale bourguignonne des Pays-Bas, et où Dijon donne le ton, est la supercapitale du duché de Luxembourg.

Suspendus tant que la maison luxembourgeoise avait occupé le trône impérial, les hostilités entre l'empire d'Allemagne et le royaume de France reprirent de plus belle avec Maximilien, avec Charles-Quint. Une fois de plus, le petit duché est l'un des enjeux de la querelle, la forteresse luxembourgeoise le but de tous les efforts. Attaqué, envahi, dévasté, saccagé, diminué, sa capitale assiégée, emportée, reperdue, reprise, occupée, perdue de nouveau, le Luxembourg est la proie, à la fois, des deux antagonistes. Chose étrange, presque merveilleuse: ce pays que l'on dit « allemand » et qui l'est, politiquement, mais qui s'accroche à une langue qui ne l'est pas, garde à la France une sympathie

obscur, persistante, mise en veilleuse, inconsciente ... et paradoxale. Pendant plus de deux siècles, obligée par Bruxelles, Madrid et Vienne à une attitude hostile envers la France, sa population ne cessera de regarder vers Paris. Et chaque fois que la changeante fortune des armes le voudra — sous François I^{er}, sous Henri II, sous Louis XIV, lors de la Révolution ou du temps de l'Empire —, elle accueillera, sinon à bras tendus, du moins à cœur ouvert, indifféremment, les fleurs de lys, les trois couleurs ou les aigles!

Aussi, dénonçant cette sympathie latente, ou peut-être la provoquant, les relations intellectuelles entre la France et le Luxembourg, au lieu de diminuer, s'intensifient. La langue française est seule employée dans les relations entre les autorités espagnoles de Bruxelles et celles de Luxembourg. Elle triomphe en matière judiciaire, administrative, parlementaire si l'on peut dire. Les Etats provinciaux correspondent en français avec le duc d'Albe et discutent, en français, à Luxembourg. Les trois quarts des députés luxembourgeois, se rendant à Bruxelles pour le serment d'allégeance à prêter aux archiducs du temps de Philippe II, ignorent l'allemand. C'est un humaniste luxembourgeois, Latomus d'Arlon, que l'on charge d'enseigner l'art oratoire au Collège de France, création de François I^{er}. C'est en français que le « Conseil du Prince » demande « l'érection au pays de Luxembourg d'une bonne école pour enseigner la jeunesse », c'est en français, si le latin n'y suffit, que les évêques de Metz, de Verdun, de Reims, de Namur, de Liège et même de Trèves, qui se partagent le gouvernement spirituel du pays, correspondent avec les curés de leurs diocèses respectifs. C'est en français que sont codifiées les « Coutumes générales » et qu'est rédigé l'« Edit perpétuel », charte du duché de Luxembourg, c'est en français que des Jésuites, venus de France, enseigneront les jeunes gens et que des religieuses françaises se chargeront de l'éducation des jeunes filles.

Qu'en guerre avec la France, les maîtres espagnols abandonnent au vainqueur, par les traités de Westphalie (1648) et des Pyrénées (1659), la partie méridionale du duché avec Thionville et Rodemack, la partie occidentale avec Montmédy, Carignan, Damvillers, Marville, cela n'empêchera pas, non plus que la guerre portée en territoire luxembourgeois par les armées françaises et le siège et la prise de Luxembourg par Créqui et Vauban (1684), que Louis XIV, Louvois, Madame de Maintenon, le dauphin, Condé, Racine, etc. ne soient reçus, en 1687, à Luxembourg, avec un abandon, une confiance qui tenait de l'enthousiasme et que la noblesse luxembourgeoise accepte, sans trop rechigner, le démantèlement de ses châteaux forts, disséminés à travers le pays, et, par la voix du comte de Metternich, « maréchal des nobles », ne prête, comme l'écrit l'un de nos meilleurs historiens, « une expression hyperbolique à ses sentiments » (P. Weber: Histoire du G.-D.).

La paix de Ratisbonne fit de Louis XIV un duc de Luxembourg. Dix années lui suffirent pour combler de bienfaits son acquisition nouvelle, à laquelle, pourtant, il dut renoncer, au grand désespoir de Vauban, en la restituant à l'Espagne, afin de se créer un climat favorable à la cour de Charles-le-Valétudinaire et de bien disposer celui-ci en faveur du duc d'Anjou. Ainsi, par l'abandon de l'Ardenne, croyait-il acheter l'illusoire disparition des Pyrénées...

Au rétablissement du régime espagnol, le pays ne devait rien gagner. L'essor économique, agricole, industriel et commercial pris par lui sous le régime français, continua

bien quelque temps sur son erre, et Vauban avait fait de la forteresse espagnole le « Gibraltar du Nord », comme devait, 90 ans plus tard, le proclamer Carnot, mais jusqu'à la paix d'Utrecht, « l'administration retourna à l'état de pétaudière », ainsi que s'exprime l'auteur cité plus haut.

L'époque autrichienne, plus justement habsbourgeoise, car Vienne à proprement parler n'avait que part restreinte à l'administration du pays, laquelle dépendait de Bruxelles, n'empêcha pas la francisation intellectuelle du Luxembourg. Les écrivains, les journalistes luxembourgeois du 18^e siècle: Pierret, Bertholet, Schannat, Tellot, Merjai, de Feller écrivaient uniquement en français. Léopold Durand, bénédictin français de l'abbaye de Saint-Avold, dessina les plans de l'abbaye d'Echternach, le plus beau monument d'architecture que possède le Luxembourg; les frères Bock, Lorrains d'Audun-le-Tiche, créent à Septfontaines près de Luxembourg l'industrie céramique; les La Pérouse, les Piret, les Cassal, les Marchand, les Servais, tous de langue et de patronymes français, créent dans la partie dite germanique l'industrie du fer et celle du cuir; la sculpture, avec Barthélémy Namur, dont le nom dit l'origine, la peinture, avec le frère Abraham, né à Habay, avec la dynastie luxembourgeoise des Redouté et, un peu plus tard, avec Fresez, né à Longwy, et Liez, né dans les Vosges, viennent de France et il n'est pas jusqu'au journal dit « Journal de Verdun » (lequel, sous le nom de « Clef du Cabinet des Princes de l'Europe », fut au 18^e siècle l'un des organes les plus importants de la presse étrangère de langue française) qui, imprimé et publié à Luxembourg depuis 1704, ne soit la preuve la plus palpable, la plus évidente, de l'exclusivité des relations intellectuelles du Luxembourg avec la France, de l'exclusivité aussi de la langue française comme moyen d'expression de la pensée nationale.

L'alliance, logique s'il en fut, entre les Habsbourg et les Bourbons contre Frédéric-Grand, permit aux Luxembourgeois, qui fournirent à Marie-Thérèse 2500 conscrits contre la Prusse, d'acclamer les armées de Louis XV passant par Luxembourg pour gagner le Rhin. Des savants, des écrivains luxembourgeois, porteurs de patronymes français comme de Terme, Collart, de Tiaux, de Mathelin, de Lahaye, appelés à Vienne, y propagent la langue et la culture françaises.

Si Luxembourg reçoit avec empressement et sympathie les émigrés français qui, à partir de 1790, quittent la France, si nous y voyons passer et s'arrêter les princes, frères du roi, Bouillé, de Broglie, Chateaubriand et combien d'autres, si l'armée de Condé se concentre sur les bords de la Moselle luxembourgeoise, la population, bien qu'elle leur fasse bon accueil, ne peut s'empêcher de jubiler à voir les débris des vaincus de Valmy repasser dans un état de dénuement et d'affaissement moral et physique, dont, « 20 ans plus tard, la retraite de Russie, empruntant, mais à rebours, les mêmes voies, ne pourra pas même donner une idée » (« Faits historiques » par Muller). Goethe, qui parlera abondamment de Luxembourg dans sa « Campagne de France », constate les sentiments francophiles (fränkisch) de la population campagnarde et se félicite d'avoir trouvé, en la personne d'un Luxembourgeois, un guide débrouillard et polyglotte. Les mémoires de son valet de chambre nous font entrevoir, de la part de gentillâtres rustiques, un mépris du Prussien assez caractéristique.

Peu après Valmy, les armées de la République, pénétrant victorieusement dans le pays, si elles sont, en certains endroits, reçues avec méfiance, voire avec hostilité, rencontrent en d'autres des sympathies et de l'aide. Blocus, siège et capitulation de la forteresse « la plus forte de l'Europe », tout se passa conformément aux lois de la guerre, ne donna lieu à aucun excès. La garde bourgeoise de Luxembourg, bien qu'ayant pris part à la défense des remparts, ne fut pas inquiétée, et les commissaires de la République se contentèrent de frapper de ce fait la ville d'une contribution de 900.000 francs, dont les biens des émigrés et des couvents durent assumer la plus forte part.

Par le traité de Campo-Formio, ratifié par celui de Lunéville, l'Autriche renonça au duché de Luxembourg, qu'elle avait d'ailleurs honteusement abandonné à son sort. Le duché fut annexé à la République, sous la dénomination de Département des Forêts.

Le Luxembourg doit à l'époque, républicaine puis impériale, française sa contexture actuelle: administrative, judiciaire, constitutionnelle, juridique, parlementaire, sociale. D'avoir été pendant 20 ans un département français assez déshérité, le Luxembourg a dû l'apprentissage de la liberté, apprentissage parfois difficile d'une liberté plutôt relative, mais qui l'arracha définitivement aux survivances féodales et lui octroya, avec le respect et la dignité de l'individu, l'indépendance de la pensée et le droit de l'exprimer. Un esprit nouveau souffla; l'industrie, le commerce prirent de l'essor, l'agriculture et l'élevage de même, les positions libérales furent honorées, le fonctionariat prit de l'importance, les cultes, l'enseignement, les finances furent organisés, l'administration française du Département des Forêts devint le modèle de celle qui la remplaça. De toutes les influences auxquelles le Luxembourg a été soumis dans la suite des temps, l'influence française a été la plus générale, la plus complète, la plus puissante, la plus radicale et la plus féconde.

Le Congrès de Vienne qui, sous son apparence humanitaire et philanthropique, a été l'attentat le plus scandaleux contre le droit des peuples qu'aient, jusqu'à présent, eu à enregistrer les temps modernes, ce triomphe de l'illégalité et de l'arbitraire, d'où ont découlé tous les malheurs qui frappèrent et frapperont encore l'Europe, enregistra, sans plus, la mainmise de la Prusse sur un tiers du territoire national luxembourgeois et infligea au pays, diminué et impuissant, l'opprobre d'une garnison prussienne. Pendant 50 ans, la bourgeoisie de Luxembourg vécut en état de constante hostilité avec les régiments brandebourgeois et silésiens, dont les Talleyrand, les Hardenberg, les Nesselrode, les Metternich et les Castlereagh lui avaient imposé l'hospitalisation. Pendant 50 ans, la municipalité de la ville de Luxembourg eut le courage civique et la dignité de ne correspondre qu'en français, « langue du pays », avec les autorités militaires.

La dissolution de la Confédération germanique, organisme politique assez heureux, mais dans quoi avait été obligé le Grand-Duché de Luxembourg, le libéra de ces deux liens hors nature: 1^o de l'appartenance à un ensemble d'États dont tout lui était étranger: mœurs, coutumes, mentalité, et dont lui répugnaient: caractère, manière d'être, usages; 2^o de la présence, dans ses murs, d'une soldatesque odieuse, d'une caste militaire écœurante. Comme Bismarck avait émis l'intention indirecte de s'emparer du Grand-Duché en voulant l'obliger à faire partie de la Fédération du Nord « contrôlée » par la Prusse, annexion déguisée, qui aurait trouvé l'approbation de l'Angleterre, Napoléon III, inquiet à

juste titre de cette augmentation de puissance de sa voisine, lui avait fait échec, en entrant en pourparlers avec le roi de Hollande, grand-duc de Luxembourg, pour l'acquisition de ses droits sur le pays. Le Congrès de Londres trouva un moyen terme, ordonnant l'évacuation et la destruction de la forteresse et proclamant la neutralité désarmée et perpétuelle du Grand-Duché. Si bien que le Luxembourg doit en réalité au neveu de celui qui fut aussi son empereur, sa libération définitive. Les Prussiens quittèrent le 17 mai 1867.

Cela n'avait pas été sans difficultés, et l'angoisse à Luxembourg avait été vive. Des pétitions avaient été adressées au roi-grand-duc: « Si la situation européenne l'exigeait et que l'indépendance du pays ne pût être maintenue, vous pouvez, Sire, accéder au désir de la France. Nos sympathies, nos mœurs, nos traditions, notre sentiment énergique d'égalité nous attirent vers la France. Et ces sentiments, le pays les partage! » C'était la population tout entière du Luxembourg qui, par la voix de son élite, demandait « qu'au cas où l'autonomie ne pût être conservée aux Luxembourgeois, le roi-grand-duc dirigeât les efforts de sa politique vers la réalisation de leur vœu unanime ». Vœu unanime, que le refrain populaire de l'hymne national indiquait surabondamment: « Nous ne voulons pas devenir Prussiens! »

Déjà, en 1830, comme la population luxembourgeoise, tout entière, moins celle de la ville de Luxembourg courbée sous le joug militaire prussien, avait pris le parti de la Belgique révoltée, le mot d'ordre « devenir français » avait couru, selon le rapport du Gouverneur Willmar.

Il devait courir de nouveau en 1918, au moment de l'armistice. S'il ne rencontra pas d'écho, c'est que, sagement, la France s'en désintéressa. Ce qui n'empêcha pas le plébiscite de 1919 de donner à la solution « union économique avec la France » plus des trois quarts des voix déposés dans l'urne. Sans succès, d'ailleurs.

Lors de la guerre de 1870, la Croix-Rouge luxembourgeoise s'était dévouée sans compter, surtout — c'était injuste, mais si naturel! — pour les blessés français. Ce fut bien plus marqué encore lors de la guerre mondiale. Celle-ci suscita dès les premiers jours, malgré l'occupation du pays par les Allemands, la création de « Comités de secours aux Français et Belges victimes de la Guerre ». Nombre de ceux qui alors se dévouèrent payèrent de leur liberté, voire de leur vie, l'affirmation de leurs sympathies françaises. Cet élan se renouvela en 1939 par la fondation d'une « Œuvre d'assistance aux femmes et enfants des mobilisés français ». Mais dès l'entrée des Allemands dans le pays, le 10 mai 1940, les principaux membres de cette association furent arrêtés et incarcérés. Pendant la guerre, plus de 15.000 Luxembourgeois furent déportés en Allemagne, plus de 5.000 envoyés dans les camps de concentration, plusieurs milliers moururent, les uns condamnés à mort, fusillés, pendus, décapités, matraqués, les autres dans les camps ou les prisons, de maladie ou de voies de fait et des milliers encore furent envoyés se faire tuer en Russie sous l'obligatoire uniforme allemand. Il est symptomatique qu'aucun Luxembourgeois ne fut envoyé sur le front de France! — L'emploi de la langue française fut interdit, même dans des mots luxembourgeois où elle avait droit de cité, ainsi que le port du béret. Les biens des francophiles les plus notoires furent confisqués et eux-mêmes jetés en prison.

Lors de la guerre mondiale de 1914-1918, des 3.000 volontaires luxembourgeois qui s'engagèrent, dont les $\frac{4}{5}$ dans l'armée française, il en revint 500. Les événements de 1939-1940 ne permirent pas un tel élan. Mais plusieurs centaines de Luxembourgeois prirent glorieusement le maquis, particulièrement en Belgique, et de nombreux « évadés » furent de la fameuse brigade belge du général Piron.

Quant aux rapports intellectuels entre la France et le Luxembourg, ils font de ce pays pour ainsi dire une province française. Si la presse, à partir de l'année 1704, fut pendant 150 ans à peu près exclusivement de langue française, elle devint bilingue depuis, suite inévitable de la démocratisation. Mais c'est le « journal à un sou » de France qui, à partir de 1895, pénétrant dans le pays à des milliers d'exemplaires quotidiens, devait tuer la presse locale de langue française, représentée encore avant la guerre par *l'Indépendance luxembourgeoise* et par le journal *Luxembourg* qui lui succéda. Actuellement, une édition luxembourgeoise d'un journal liégeois les remplace. Mais les journaux de langue allemande accordent aux articles français une large hospitalité. A côté des journaux quotidiens, un nombre considérable de périodiques de tout genre sont tous bilingues, certains avec prédominance du français.

Les sociétés françaises — ou plutôt franco-luxembourgeoises — sont nombreuses, bien organisées et également très populaires. Il faut mettre hors de pair les « Amitiés françaises », combinées avec l'« Alliance française », et surtout la « Société des Ecrivains Luxembourgeois de Langue Française » (S. E. L. F.), qui réunit dans son sein tous les auteurs qui comptent, et dont un prix de 30.000 francs luxembourgeois (230.000 francs français) récompense, tous les trois ans, un auteur luxembourgeois désigné par un jury composé de trois académiciens français, un Belge et un Suisse. La « S. E. L. F. » édite annuellement sous le titre de « Pages de la S. E. L. F. » le répertoire des manifestations intellectuelles françaises dans le pays et publie des inédits de ses meilleurs auteurs.

Poètes, romanciers, essayistes, critiques, historiens, philosophes, savants, tous de langue et de formation françaises, ont fait et font toujours connaître le nom et le renom du Luxembourg à l'Étranger. Pour nous en tenir à ceux de nos contemporains et compatriotes figurant au Larousse du XX^e siècle, citons les deux Funck-Bretano, les deux Worms et Gabriel Lippmann, mais nous pourrions en ajouter une cinquantaine...

Est-il nécessaire d'insister sur ce point que l'enseignement du français est obligatoire dans les écoles luxembourgeoises; dès la deuxième année d'études, et que le français, langue « véhiculaire » principale dans l'enseignement secondaire, devient langue « véhiculaire » unique à partir de la troisième?

Aussi la plupart des jeunes étudiants luxembourgeois se rendent-ils dans les pays de langue française, particulièrement en France même, pour les études du droit et de la médecine, ainsi que pour la philosophie et les lettres. Le « handicap » du concours d'entrée et le manque d'institutions proprement techniques détournent malheureusement trop de futurs ingénieurs des grandes écoles françaises. Toutefois, le nombre d'ingénieurs luxembourgeois, sortis particulièrement de Centrale, est-il assez considérable. Les écoles belges

de langue française sont aussi très fréquentées par l'élément luxembourgeois, ainsi que les écoles suisses.

Il est rare qu'un Luxembourgeois ne sache pas s'exprimer convenablement ou du moins suffisamment en français. Si, interrogé en français, un habitant du Grand-Duché reste bouche bée, soyez persuadé qu'il s'agit d'un immigré d'outre-Moselle, très nombreux dans le pays.

Le français est langue exclusive du barreau et, sauf le cas de jugements au pénal — ce qui est assez symptomatique! —, en justice. Au parlement, la démocratisation et le suffrage universel ont fait entrer le dialecte luxembourgeois à la Chambre, où il s'emploie, selon le degré de culture de l'orateur, simultanément avec la langue française, truchement exclusif et faisant seul foi pour la rédaction des textes de lois, les codes français étant, au surplus, les nôtres, et les lois, les mêmes qu'en France.

Le français est aussi, en même temps que le luxembourgeois, la langue des relations mondaines, mais l'allemand n'est parlé par personne ni nulle part, sauf en matière d'instruction religieuse, le luxembourgeois ne se prêtant pas à l'abstrait. Pour de nombreuses familles luxembourgeoises, le français est langue exclusive des rapports familiaux et amicaux. La prononciation, l'accentuation, l'emploi des termes ne diffèrent guère du français de France. Les journaux et les livres français sont extrêmement répandus surtout dans les villes. La seule ville de Luxembourg « consomme » plus de quotidiens de langue française que nombre de villes de la province française comptant entre 20.000 et 30.000 habitants.

Cependant, rien n'atteste d'une façon plus sensible et même plus saisissante les sentiments de sympathie et d'affection qu'un peuple voue à un autre, que ne le font les détails, les petites choses quotidiennes n'ayant l'air de rien, que l'on constate, à première vue, sans étonnement, mais dont, à la réflexion, on reconnaît la puissance. A Luxembourg, s'agit-il d'un monument à ériger à la mémoire d'un souverain vers qui s'élève la gratitude d'un peuple, c'est à Pètr, de Metz, ou à Antonin Mercié, de Paris, que l'on s'adresse. S'agit-il de transformer les remparts d'autrefois en un parc semi-circulaire, c'est l'architecte paysagiste André, que l'on fait venir de Paris pour le dessiner. S'agit-il de doter — il y a de cela un siècle — le pays de voies ferrées, ce sont des ingénieurs français qui les construisent, c'est une compagnie française qui les prend à bail. S'agit-il de jeter par-dessus un ravin rocheux, large et profond, un pont en pierres, à arche unique, d'une miraculeuse élégance, c'est à des entrepreneurs français qu'on fera appel. Radio-Luxembourg, qui fait connaître notre nom dans le monde entier, Hadir, Arbed, Rodange, ensemble métallurgique d'entre les plus puissants du monde, sont des sociétés, luxembourgeoises si l'on veut, mais aussi belges et françaises, et la langue qu'elles emploient dans leurs relations internes et externes est la langue française.

C'est en français, même à la campagne, que sont presque toujours rédigées les inscriptions funéraires de nos tombes, et jamais l'on ne se croirait ailleurs que dans une opulente ville de province française, quand on parcourt, à Luxembourg, le cimetière de Notre-Dame, pour se rendre au tombeau du « soldat inconnu luxembourgeois » qui y

repose, entouré de ses frères d'armes français, morts dans nos hôpitaux en 1914. Réplique du monument plus humble, qu'au Cimetière des Bons-Malades, on a érigé aux soldats, presque tous bretons, qui ramenés, blessés, des champs de bataille autour de Sedan ou de Metz par la Croix-Rouge luxembourgeoise, moururent ici en 1870, malgré les soins qui leur furent prodigués. Réplique aussi du « Monument du Souvenir », dont les ruines qu'en fit l'envahisseur, s'érigent face à l'Ambassade de France, matérialisant les paroles que Foch dédia à nos 3000 légionnaires de la guerre mondiale.

Traversez le pays en train ou en voiture: les noms des stations, les indications ferroviaires sont en français, comme sont en français les indications routières.

Passez par les rues des villes et même des villages: flanquées d'enseignes commerciales, uniquement en français, les artères publiques portent des noms comme: Boulevards Napoléon, Pasteur, d'Avranches, Victor Hugo, du Maréchal Foch, du président Poincaré; rue Bourbon, rue d'Oradour; rues de l'abbé Lemire, Alfred de Musset, Lamartine, Maurice Barrès, Anatole France; Places de Paris, de Metz, de Nancy, etc., etc.

Ouvrez un journal, même de langue allemande: la page publicitaire, réservée à une sorte de « carnet mondain », où le moindre Luxembourgeois annoncera son mariage, la naissance ou la mort des siens, en français!

Les cafés à terrasse, le service et les menus des restaurants, les prévenances des marchands, l'allure générale des passants et des clients, tout cela apparente tellement à la France et à la Belgique wallonne ou à la Suisse romande et nous éloigne tellement de l'Allemagne, que nul ne s'aperçoit, s'il vient de France, qu'il a passé la frontière.

Les prénoms, inscrits à l'Etat civil, au gré du déclarant, en langue allemande ou en langue française, le sont le plus souvent en français et l'appellation française persiste dans le parler luxembourgeois. Nous avons en patois des Jean, des Pierre et des Jacques, prononcés il est vrai à la luxembourgeoise, mais nuls Johann, Peter ou Jakob! Nos salutations populaires sont « bonjour » (prononcé « b'jour »), « au revoir » (prononcé « arvoir »), « salut », « merci », etc. qui furent interdites par l'occupant sous peine de déportation! Il n'y a pas — qu'on me permette cette digression un peu spéciale! — jusqu'aux jurons populaires qui, bien que prononcés à la luxembourgeoise, ne soient exclusivement d'essence française, ce qui, d'ailleurs, n'en excuse pas l'emploi...

Dès l'origine, nos timbres-poste n'ont jamais comporté que des mentions françaises, ce qui, parfois, nous valut des refus d'acceptation de la part de destinataires allemands. Nos pièces de monnaie nationales d'avant la guerre — depuis, la langue luxembourgeoise est admise — ont de tout temps porté des indications en langue française et nous n'avons jamais connu, depuis qu'elle existe, que l'unité monétaire du franc.

Même les « sigles » symptômes de la regrettable « initialite », cette maladie épidémique et contagieuse qui règne si désastreusement dans le monde entier, s'inspirent des mots ou des désignations français, sauf une demi-douzaine de cas, sans intérêt...

Bref — et c'est là le sentiment de presque tous les écrivains français qui se rendent à Luxembourg — et ils sont trop nombreux pour que j'en cite —, on ne s'y sent pas plus

dépaycé, quand on vient de France, qu'on ne le serait en Basse-Bretagne ou en pays basque, voire en Alsace.

Qu'on me permette, pour finir, un souvenir personnel: rentrant de captivité, le 22 novembre 1918, j'eus cette récompense, que, pourtant, la mort de tant de mes amis de France rendait douloureuse, de pouvoir assister à l'entrée à Luxembourg du 109^e régiment d'infanterie, colonel Randier. Je puis dire que j'ai vu, ce jour-là, toute une ville, tout un pays, plutôt, incapable de réfréner, des heures durant, les accents de son enthousiasme et les larmes de sa reconnaissance. L'accueil déjà délirant, fait la veille à une unité américaine, entrée la première dans la ville libérée, pâliissait, m'affirma-t-on, singulièrement devant ce déchaînement immense.

On peut donc dire sans exagération que de tous les pays d'Europe, voire du monde, le Luxembourg est le seul à avoir de tout temps accordé sans réserves à la France toute sa sympathie, voué à la France toute son admiration, dirigé vers elle tous ses regards. Petite France de l'Etranger, le Luxembourg ne cesse de s'inspirer de la grande, et rien ne lui échappe de ce qui la touche ou la concerne. Ici, vraiment, le « slogan » devenu banal « Tout homme a deux pays, le sien et puis la France » est applicable dans toute son étendue, avec toute sa force. Aussi est-ce d'un cœur unanime, d'un élan de toute son âme, que la population luxembourgeoise s'apprête à recevoir et à acclamer le représentant de la France et à exprimer au président Coty les sentiments d'une affection inaltérable, née depuis des siècles, persistant à travers les âges, mûrie dans de communes adversités.